



Reception;litiges;mensonges,forcing

Par **nina85**, le **12/03/2012 à 16:28**

BONJOUR;
(nous avons 77 et 84 ans; ALD)épuisés par son chantage et mauvaise
fois; suite à sinistre des eaux, une rénovation intérieure qui a duré 14 mois au lieu de 5; (pas
un ccmi) élec et plomberie refaites à neuf AUX NORMES §, etc; nous avons initié et payé un
Expert pour faire le PV de réception; plusieurs malfaçons mineures (DTU) et sur-facturations
pour travaux qui font partis du contrat ferme et définitif; avoir manquants, erreur de calculs,
... 2 jours avant la fin des 30 jours alloués par le PV, le MO-constructeur, veut son menuisier
à 08 hrs; sans notre accord préalable et surtout et REFUS DE NOUS DIRE pour quels travaux
et la durée de l'intervention; - on refuse par tel et email: Nous venons de recevoir LRAR
disant que nous avons refusé plusieurs RDV il ment; et que nous refusons les
réparations; Notre expert nous dit de voir un avocat et ne répond pas à nos appels tel, ni
email: nous préférons avoir un arrangement à l'amiable; ni y a Aussi des malfaçons ou
désordres par ses sous traitants; élec, peinture, plomberie; personne ne s'est manifesté; le
constructeur n a pas donné dans les 30 jours demandés dans PV -mémoire définitif des
travaux; aucune n a jamais été faite; IL ne reconnaît pas ses torts, ni malfaçons; ni le fait qu
il nous doit des avoir pour travaux non réalisés ou oubliés; AVONS NOUS FAIT ERREUR DE
l empêcher d entrer ? Que devons nous faire maintenant? nous n avons pas d aide
juridique de notre assureur; GRAND MERCI POUR TOUTE AIDE QUE VOUS POUVEZ
NOUS DONNER